



Information à la population

Situation des travaux de la rue des Fontaines (réseaux souterrains Eau-Electricité-Eaux usées-eaux claires-Swisscom-Elo-CAD)

Durant ces prochaines semaines, quelques petits travaux de finition auront lieu le long de la rue des Fontaines concernant le raccordement des immeubles en face de la fontaine du Vignoble/Martinettes, puis quelques fouilles pour le raccordement des immeubles au CAD, le pavage des 2 fontaines ainsi que le goudronnage du trottoir laissé en chaille, dans l'attente du raccordement des immeubles concernés.

Suite des travaux sur la rue du Vignoble

Ceux-ci sont reportés au début de l'année prochaine. Une séance d'information destinée à la population sera organisée avant le début de ce chantier.

Surfaçage final (couche de roulement) de la rue des Fontaines et du Vignoble

Le surfaçage final des chaussées sera exécuté à l'issue des travaux, soit en été 2022, en raison du trafic qu'occasionnera le chantier de la rue du Vignoble. En effet, les véhicules de chantier circuleront en partie, depuis les zones de chantier, jusqu'à la rue du Vignoble, en empruntant la rue des Fontaines.

Nous saisissons cette occasion pour remercier toute la population de sa compréhension, sa patience et de son empathie envers les ouvriers, ainsi que par les trop nombreux désagréments causés tout au long de cet important chantier.

Horaire de fin d'année de l'administration communale

Le guichet de l'administration sera ouvert comme suit :

LU 20 au JE 23 décembre
VE 24 décembre
LU 27 au JE 30 décembre
VE 31 décembre
LU 3 au 7 janvier 2022
Dès le lundi 10 janvier 2022

horaire normal
fermé
de 08:30 à 11:30
fermé
de 08:30 à 11:30
horaire normal

D'ores et déjà, les Autorités ainsi que le personnel communal vous souhaitent un heureux Noël et une très bonne Année 2022 !



Liste des manifestations

Dimanche	5 décembre	Concert de l'Avent - Société de musique L'Union/Chœur d'Hommes - Temple
Jeudi	9 décembre	Noël des Aînés - La Paroisse - Espace ta'tou

Message du Conseil communal

Bonjour Cornaux !

Alors que nous vivons toujours une période perturbée par la crise sanitaire, nous avons toutes et tous trouvé des solutions pour vivre le plus normalement possible. Les vacances d'été se sont déroulées malgré l'ensemble des contraintes générées par la présence de la Covid-19. Les vacances d'automne ont suivi, sans amener leurs lots de contaminations comme on aurait pu le craindre. Les enfants sont de retour à l'école. Les commerces sont ouverts. Petit à petit la vie reprend ses droits et j'en suis la première satisfaite.

Ainsi la saison culturelle, les activités sportives, les fêtes de famille, les rassemblements festifs retrouvent toute leur place. Un bon exemple est la magnifique sortie des aînés organisée au mois de septembre par le nouveau comité de la Société de Développement de Cornaux. Quel plaisir et quel sentiment de liberté que de pouvoir ainsi, à nouveau, partager ensemble de tels moments de détente !

Le conseil communal a lui aussi repris un rythme de croisière et travaille au quotidien afin de tendre vers :

- ◆ La maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en garantissant un service de qualité.
- ◆ Un investissement constant et soutenu pour améliorer votre cadre de vie.

Mais osons une petite pensée philosophique pour conclure : Alors que la normalité pouvait sembler fade, insipide voire ennuyeuse par le passé, quelle douce saveur elle a aujourd'hui, quel merveilleux sentiment elle procure, quelle sensation de bonheur elle apporte !

Alors rêvons à un avenir normal.

Je vous souhaite d'ores et déjà une fin d'année agréable et normale.

Isabelle Weber, présidente de commune

Conseil général

Prochaine séance du législatif communal, à l'Espace ta'tou

Le lundi 13 décembre 2021 à 19h00 - séance ordinaire - budget 2022

Consultation de l'ordre du jour et des dossiers à traiter sur www.cornaux.ch ou dans le Bulletin des communes.

Nous vous rappelons que les séances du législatif sont publiques. Chacun peut venir assister aux débats.

Conseil d'Evènements Scolaires de Cornaux CESC

En date du 5 mai 2021, le Conseil d'Etat a sanctionné le nouveau règlement du CESC pour les quatre communes soit Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières.

Souhaitant que les parents ou autres personnes puissent participer à la vie scolaire et plus particulièrement de leur village, le Conseil communal est à la recherche de membres.

Le mandat consiste à soutenir les autorités scolaires de centre dans l'organisation d'activités sportives ou culturelles, de camps, de tâches de prévention, etc.

Nous prions les intéressés de bien vouloir manifester leur intérêt en contactant l'administration communale au 032 886 45 20 ou par courriel à l'adresse suivante : commune.cornaux@ne.ch.

D'ores et déjà, UN GRAND MERCI de prêter attention à notre requête, nous avons besoin de VOUS !

LE CONSEIL COMMUNAL

P.S. Aux parents d'élèves : une information suivra également par l'intermédiaire de vos enfants.

Passage à une cyberadministration

Demande de documents au travers du Guichet unique

Dès à présent, la majorité des administrations communales neuchâtelaises offre à sa population, la possibilité de demander des documents par l'intermédiaire de la plateforme informatique du Guichet unique. Cette prestation était jusqu'alors fournie uniquement en se rendant au guichet du contrôle des habitants.

Quels sont les documents disponibles ?:

Dans un premier temps, 3 documents sont disponibles :

Attestation de domiciliations précédentes (domicile avec historique).

Attestation de domicile.

Attestation de séjour (secondaire).

D'autres documents viendront enrichir la prestation ultérieurement.

A qui s'adresse la prestation ? :

Pour toutes personnes nécessitant un document émanant du contrôle des habitants et dont la situation correspond aux règles établies pour l'obtention du document. Un citoyen peut faire la demande de document pour lui-même, son conjoint, et/ou ses enfants mineurs.

Par exemple, un document ne pourra être délivré, que si la personne est suisse ou étrangère, est établie ou en séjour secondaire, n'est pas sous curatelle, a un permis de séjour valide, etc.

Les émoluments :

Les attestations officielles ne sont pas gratuites et font l'objet d'un émoluments.

Les tarifs et les pratiques sont uniformisés sur la base du règlement d'exécution de la loi sur l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (RHRCH). Selon l'article 21 sur les émoluments, le prix de CHF 10.- s'applique par adulte et les mineurs ont la gratuité.

Comment s'inscrire au Guichet unique ? : www.guichetunique.ch

